

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	Commune du Val d'Ocre - 89110
	Conseil municipal du 14 novembre 2022
Membres en exercice 18	L'an deux-mille-vingt-deux, le 14 novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente à Saint-Aubin-Château-Neuf, sous la présidence de Bernard Curnier, maire du Val d'Ocre.
Présent.e.s 16	Présent.e.s : Aurélie Busset, Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Michel Fonfria, Patricia Guttadoro, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Jean-Hugues Motard, Jean-Claude Pokrywa,
Votants 18	Françoise Richez, Pascal Robelot, Fabrice Salin, Laurence Terraz, Micheline Veillard.
	Représentés : Bernard Duval (par L. Terraz), Stéphane Rouet (M. Veillard).
	Non représenté.e.s : Néant.

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Hugues Motard

16 conseillers présents à cette séance du conseil municipal et 2 conseillers représentés.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le maire informe le conseil que, par courrier, la Préfecture de l'Yonne a été informée du décès de Pierre Valprémit et donc que l'effectif du conseil municipal passe de 19 membres à 18 membres. Le quorum reste inchangé, soit 10 conseillers présents.

Le maire demande au conseil d'observer une minute de silence en mémoire de Pierre Valprémit.

Le maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter un point (5), concernant une modification statutaire de la Fédération des eaux de Puisaye.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2022

Par courrier recommandé du 26 octobre 2022, la Préfecture de l'Yonne nous a informé d'une irrégularité de procédure du conseil du 7 septembre 2022. En effet, seulement 9 conseillers étaient présents le 7 septembre (et 5 représentés) ; le quorum n'était pas atteint et le conseil devait être reporté.

Nous devons donc retirer les délibérations votées lors du précédent conseil, puis les soumettre à nouveau au conseil pour validation.

➤ Proposition au conseil de retirer les 8 délibérations votées le 7 septembre 2022

- DE_2022_040 : DM n°2022 002
 - DM refinancement de la dette pour 210560.45
- DE_2022_039 : DM n°1 redevance de modernisation (budget assainissement)
- DE_2022_041 : DM n°2022 003
 - Imputation fraîche de renégociation du prêt (5264,01€)
- DE_2022_042 : Renouvellement d'un agent (remplacement d'un agent titulaire)
- DE_2022_043 : Admission en non-valeur
- DE_2022_044 : Donation de parcelles – (parcelles C472, F097 ; F118)
- DE_2022_045 : Dernière prolongation vacataire au 31/12/22 pour entretien des gîtes
- DE_2022_046. : Tarification pour location des gîtes sur une durée supérieure à 1 mois

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

➤ Proposition au conseil de re-soumettre les 8 délibérations au vote du conseil

Le conseil approuve à l'unanimité, soit 18 voix, les 8 délibérations nouvellement soumises à son vote.

Après régularisation du compte rendu du 17 septembre 2022, le conseil municipal approuve les autres points évoqués.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

2. Renouvellement d'un contrat d'un agent au 15 décembre 2022

Renouvellement d'un contrat d'un agent jusqu'au 15 décembre 2022, dans le cadre d'un remplacement partiel (13h30 hebdomadaires) d'une personne en congé annuel suite à un congé de maladie.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

3. Passage en non-valeur sur le budget assainissement

- 230.73€ suite à un PV de carence (Saisie infructueuse)
- 343.56€ Abonné décédé.
- 906.32€ Abonné décédé et sur endettement.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

4. Point budgétaire / information

Le maire présente la situation budgétaire au 31 octobre 2022.

- À l'exception du poste Énergie, les postes principaux des dépenses de fonctionnements sont en concordance avec le budget.
- Une très forte augmentation des énergies (gaz, électricité et carburants) pèse déjà sur les dépenses 2022. Le budget 2023 devra intégrer ces charges nouvelles.
- Les recettes de fonctionnements sont également dans la trajectoire du budget. Quelques subventions attendues en 2022, ne seront perçues qu'en 2023.
- Sur le budget assainissement, un travail important sur le recouvrement était nécessaire. Le niveau de recouvrement s'est amélioré.

5. Fédération des eaux de Puisaye

Modification statutaire.

Dans le cadre de la prise de compétence Assainissement par la CCA (en 2025-2026), la Fédération des eaux de Puisaye doit modifier ses statuts afin d'être en mesure de répondre à des appels à candidature pour assurer la prestation « assainissement collectif » proposée par les communautés de communes.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 18

6. Informations et tour de table

Ateliers numériques

L'éducation au numérique pour tous, est un point important à ne pas sous-estimer. La CCA a lancé un premier projet, avec le recrutement d'un conseiller numérique. Ce projet a dû être repoussé. En attendant, la municipalité propose aux habitants trois projets dans les mois à venir.

- Ateliers numériques organisés par la société Orange le 25 novembre (de 9h15 à 12h). Ces ateliers sont orientés sur l'utilisation des téléphones et la sécurité de nos données personnelles. Il reste encore des places. Le maire demande aux conseillers d'en parler autour d'eux.
- Ateliers numériques proposés par le groupe La Poste. Quatre lundis après-midi en janvier (les 5, 12, 19 et 26) de 14h à 17h. Cette formation est principalement orientée vers l'utilisation d'une tablette ou un ordinateur.
- À partir de février 2023, le relais sera pris par les conseillers numériques du département. Les modalités restent à organiser.

Projet de jardin partagé au moulin du Berceau

Autour de l'actuel locataire du moulin du Berceau, plusieurs habitants souhaitent organiser et animer un jardin partagé.

Une convention sera proposée, à ce groupe d'habitants. Deux bilans seront faits : fin 2023 et fin 2024 (deux saisons). À l'issue de ces deux années, soit le projet sera interrompu, soit il se poursuivra dans le cadre d'une association.

Fabrice Salin fait remarquer qu'il serait judicieux d'échanger des informations avec Éric Lenoir, chargé de mission auprès de la CCA sur le PAT (Projet alimentaire des territoires).

Repas des aînés / repas de la commune

Le repas des aînés et de la commune se déroulera le dimanche 11 décembre à midi. Comme les années précédentes, il est proposé aux aînés (69 ans et plus) de participer au repas ou de recevoir un colis. Ils peuvent être accompagnés moyennant une participation de 25€.

Les employés municipaux sont également invités. Les conseillers municipaux peuvent être présents (participation 25€).

Décorations de Noël

Les décorations de Noël seront limitées au centre bourg. Comme l'an passé, un concours des maisons décorées est lancé. Les modalités de ce concours sont indiquées dans le *Fil de l'Ocre* distribué mi-novembre.

Tour de table

- Karen Delin : Le marché de Noël organisé par les Pandas, se déroulera le 27 novembre au foyer communal.
- Aurélie Jaluzot : Le rallye des Châtaignes s'est déroulé le 29 octobre. Une centaine de personnes - marcheurs, vététistes et cavaliers - ont participé à cette randonnée dont le départ et l'arrivée se situaient au Moulin du Berceau.
- Michel Fonfria a présenté la mission de « correspondant sécurité » dont le maire lui a confié la responsabilité.

La séance est levée à 20h35.

